



Mairie de Fleurines

29, rue du Général de Gaulle – 60700 FLEURINES

Courriel : mairie@fleurines.com

Tel : 03 44 54 10 27

Fax : 03 44 54 15 87

www.fleurines.com

LOCATION DE LA SALLE DES FETES CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Madame, Monsieur,.....

Domiciliés.....

Téléphone : Fixe Portable :

Et

Monsieur le Maire de Fleurines (Oise), agissant en cette qualité et dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal, Il est convenu ce qui suit :

La commune de FLEURINES, mettra le :.....LA SALLE DES FETES (contenance 100 personnes) – Place de l'Eglise- **pour environ personnes**, à la disposition de Madame, Monsieur,, **à l'occasion d'un ou d'une(*)**, **moyennant une participation aux frais de fonctionnement dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal n°09/2012 (**)**

(*) La salle des Fêtes de la Commune de Fleurines ne peut en aucun cas servir de lieu de culte, ni de réunion à but commercial et lucratif.

(**) L'autorisation d'utiliser les locaux est donnée à titre précaire. Si, pour un cas de force majeure, le Maire retire cette autorisation d'utilisation, il ne sera dû aucune indemnité de quelque sorte que ce soit.

	WEEK-END du Vendredi 16h30 au Lundi 9h00	JOURNEE de 9h00 à 9h00 le lendemain
TARIFS EXTERIEURS	700 €	570 €
TARIFS FLEURINES	350 €	275 €

Le bénéficiaire s'engage à verser cette somme de la façon suivante :

- **1 chèque de CAUTION du même montant que le prix de la location** établi à l'ordre du Trésor Public, qui sera restitué, après l'état des lieux, si aucun dégât n'a été constaté,
- **1 chèque de CAUTION de 100 euros**, établi à l'ordre du Trésor Public, qui sera restitué, après avoir constaté que le ménage a bien été fait,
- **1 chèque de LOCATION** correspondant au prix de la location à l'ordre du Trésor Public, qui sera encaissé le jour de la signature du contrat (délibération n°3/2014 du 20 février 2014).
- **En cas d'annulation : - de plus d'un mois, la location sera reversée intégralement**
- **- de moins d'un mois, le remboursement se fera de la moitié de la location**

Madame, Monsieur.....prennent l'engagement :

- d'utiliser la salle en respectant le matériel et le mobilier,
- de laisser la salle dans l'état où elle a été prêtée,
- de se conformer aux prescriptions de la note annexée au verso.

Le présent engagement est établi en double exemplaire, dont 1 remis au demandeur qui déclare en avoir pris connaissance et 1 conservé en mairie.

Fait à Fleurines le

Le Demandeur

Le Maire, Philippe FALKENAU